



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 26 MAI 2025

DCA-20250526-03

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 Mai à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaients présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains

Etaients absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac
Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental
Julien PARIS, Conseiller départemental
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM
Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax



Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse donne pouvoir à Joël BONNET,
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis donne pouvoir à Christian DUCOS,
Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax donne pouvoir à Frédéric POMAREZ,

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS donne pouvoir à Jeanne COUTIERE,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax donne pouvoir à Hikmat CHAHINE,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

DCA-20250526_03

Objet : Création emploi temporaire d'adjoint administratif à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – L 332-23 1° du CGFP – accueil / numérisation.

Nomenclature Actes :

4.2.2.3 - Catégorie B et C

Note de synthèse et délibération :

Dans le cadre de la migration du logiciel de gestion électronique des données (moovaps), afin de faire face à un accroissement d'activité, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif temps complet de 35 heures.

L'agent sera notamment chargé de la mise à jour des dossiers temporaires, de la gestion des « liens électroniques » sur le logiciel moovaps et de la potentielle récupération de l'historique sur le logiciel de gestion électronique des courriers.

Après exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,



Décide de créer un emploi temporaire d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 4 mois,

Précise que l'agent sera rémunéré sur un échelon prévu par la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif dans la limite du dernier échelon de la grille indiciaire. A ce traitement s'ajoutera le régime indemnitaire tel que prévu par la délibération idoïne,

Précise que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L 332-23 1° du CGFP, pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois,

Autorise Madame la Présidente à procéder aux formalités de recrutement,

Précise que les crédits budgétaires suffisants seront prévus au budget primitif 2025 et suivant.

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration

Fait à Mont de Marsan, le 27 Mai 2025.

Jeanne Courrier
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

